

Liberté Égalité Fraternité

## Réglementation REACH





#### Principes de l'autorisation REACH

Un fabricant, un importateur, un représentant exclusif ou un utilisateur en aval peut mettre sur le marché ou utiliser une substance de l'annexe XIV du règlement REACH

SI:

- L'utilisation spécifique de la substance a été autorisée
  - Une décision d'autorisation est délivrée pour des usages spécifiques et sous conditions (mise en œuvre de MMR) : décision en propre ou décision up stream (fournisseur/fabricant en amont)
  - Liste des décisions octroyées : https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/chemicals/reach/authorisation\_en
- L'utilisation a été exemptée de l'obligation d'autorisation

13/10/2025

# Décisions d'autorisation trioxyde de chrome Chemservice Gmbh (CTAC sub)

- Décision C2020-8797 adoptée le 18/12/2020 pour 4 usages
- Depuis le 20/04/24, annulation de la décision
  - Les opérateurs concernés peuvent continuer à utiliser la substance après le 20/04/24, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de la Commission soit prise sur la demande initiale: retour à la période transitoire (demande en cours d'examen)
- Si la Commission prend une décision de refus sur cette demande initiale, cela conduit à :
  - Un arrêt d'utilisation du trioxyde de chrome par les opérateurs couverts par la décision annulée
  - *sauf* si de nouvelles autorisations couvrent leurs usages
- → questions/réponses de la Commission européenne :

  https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/chemicals/reach/authorisation\_en
- Chemservice (consortium CTACSub2) a déposé une nouvelle demande : 12 usages remplacent les usages 1,2,4,5, avis de l'ECHA attendus fin 2024/début 2025



## Secteur de la défense et aérospatiale : dossiers ADCR

- Formation d'un *nouveau consortium* pour la demande de renouvellement d'autorisation des chromates pour le secteur aéronautique et défense
- Concerne le trioxyde de chrome, le chromate de sodium, le dichromate de sodium, le dichromate de potassium, le chromate de strontium
- Dépôt de **21 nouvelles demandes pour 11 usages**
- Plus d'information ici: https://www.adcr-consortium.eu/
- S'assurer pour les usages pour lesquels l'échéance est dépassée, que l'exploitant est bien couvert/rattaché à une demande d'autorisation ou décision d'autorisation pour l'usage qu'il met en œuvre

### **Chromates: Projet de restrictions**

Projet de la Commission: transférer les Cr(VI) de l'annexe XIV à l'annexe XVII (Restrictions)

- Publication du projet de restriction sur le site de l'ECHA en avril 2025 Lancement de la consultation publique pour 6 mois du 18/06 au 18/12
- Mise à jour le 19/08/25 du document Q&A sur la transition envisagée des dispositions relatives à l'utilisation de certaines substances contenant du chrome (VI) du régime d'autorisation REACH vers une restriction REACH : <a href="https://single-market-economy.ec.europa.eu/document/download/152ceb7d-1d42-4cba-89fe-e37496260c96\_en?filename=Q%26A%20No%202\_Potential%20restriction%20of%20Cr%28VI%29%20substances\_v2.pdf</a>

#### Echa Chem

#### Nouvelle plateforme de données sur les substances chimiques de l'ECHA

Données d'enregistrement REACH depuis début 2024

<u>Point d'attention</u>: site de l'ECHA toujours accessible mais les données relatives aux enregistrements REACH ne sont plus mises à jour.

• Données relatives à l'inventaire C&L depuis mai 2025 (informations sur les classifications harmonisées et sur les classifications soumises par les entreprises dans le cadre des notifications CLP ou des enregistrements REACH)

Ancien inventaire C&L encore mis à jour quotidiennement mais ne contient pas d'informations sur les nouvelles classes de danger.

Plus d'informations sur la plateforme ici : <a href="https://echa.europa.eu/fr/echa-chem">https://echa.europa.eu/fr/echa-chem</a>